



Commission Départementale des Activités Sportives Section FEMININES

Procès-Verbal n° 2

Réunion du :	Mardi 23 août 2022
Président :	M. Guy BOUCHON
Référente C. Féminine :	Mme Lydie BASTIEN
Secrétaire :	Mme Huguette CARPENTIER
Présents :	MM. Frédéric BAUMANN - Raymond CAZEAUX
Assiste à la réunion :	Mme Ludivine REGNIER

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations
- Correspondance
- Mise en place saison 2022/2023

INFORMATIONS

LA COMMISSION FEMININES SE REUNIT TOUS LES MARDIS

* FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

**Rappel : L'utilisation de la tablette est obligatoire pour les compétitions U15 à Séniors.
En cas de problèmes contacter les responsables FMI suivant :**



Rappel du n° de téléphone des membres de la Commission à contacter : M. Patrick FAUTRAD : 06.09.20.53.90
- M. Yves SAEZ : 06.12.62.75.51 et Mme Béatrice MONNIER : 07.64.40.29.29 – M. Jean Louis NOZZI : 06.23.48.30.76.

Ces derniers noteront les clubs les ayant contactés.

*** IMPORTANT**

Compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle que nous subissons, pour le bon déroulement des divers championnats, la commission des activités sportives demande un effort à tous les clubs pour jouer les matchs de retard en semaine

S'il s'avère que les clubs, pour diverses raisons ne peuvent s'entendre, la commission prendra, en plein accord avec le comité de direction, la décision impérative pour la continuité des championnats.

RAPPEL

Toutes les demandes de report de matchs devront être faites au plus tard **le jeudi précédent la rencontre avant 17h00** (article 53 du district du var). **Aucun report ne sera accepté après cette date.**

Les demandes de report effectuées après la vérification de la commission des calendriers, soit 10 jours avant, seront pénalisées d'une amende de 16€.

Les rapports pour être acceptés par la commission devront :

- Préciser le motif avec une raison impérieuse, **l'absence d'un éducateur ou joueuses n'est pas un motif recevable pour un report, sauf cas covid avec justificatif.**
- préciser la date retenue par les deux clubs pour jouer la rencontre.
- Mentionner l'accord des deux clubs.

REUNION AVEC LES CLUBS

Réunion d'informations avec les clubs (U15F à Séniors)

Vendredi 9 Septembre 2022 à 18h00 – District du var

CORRESPONDANCE

ST MANDRIER : Confirmant l'engagement d'une équipe Séniors à 8.

COUPE DE FRANCE FEMININE

CLUBS DISTRICT ENGAGES SENIORS à 11

HYERES FC – RC LA BAIE – SC DRAGUIGNAN – AS PTT HYERES

COUPE DE LIGUE FEMININE

CALENDRIER COUPE SENIORS FEMININE 2022/2023

1^{ER} TOUR : 20 Novembre 2022

2^{eme} Tour : 17 Décembre 2022

1/8 Finale : 07 Janvier 2023

1/4 Finale : 19 Mars 2023

1/2 Finale : 29 Avril 2023

Finale : 21 Mai 2023



CALENDRIER COUPE U18 FEMININE 2022/2023

1^{er} Tour : 24 Septembre 2022
1/8 Finale : 26 Novembre 2022
1/4 Finale : 18 Mars 2023
1/2 Finale : 8 Avril 2023
Finale : 21 Mai 2023

ENGAGEMENTS

Date limite d'engagement U15F à Séniors le 29 Août 2022

Le planning et les calendriers seront établis après la réunion du 9 Septembre 2022.

SENIORS A 11

US CARQUEIRANNE LA CRAU 1 - SC DRAGUIGNAN – HYERES FC – ASPTT HYERES – RC LA BAIE - LORGUES ET.S 1

SENIORS A 8

ST.O.LONDAIS – U.A VALETTOIS – A.S ST CYR – A.S MAXIMOISE – BESSES – FC ROCBARON – O.ST MAXIMOIS – FC PUGET – SIX-FOURS LE BRUSC – LORGUES – CAMPS LA SOURCE – EFC SEYNOIS – LE MUY – ST MANDRIER – PIGNANS – SANARY.

U18F à 8

U.S CADIERENNE – A.S.LES VALLONS – O.ST MAXIMIN – ENTENTE PIVOTTE SERINETTE.

U15F à 8

US CARQUEIRANNE LA CRAU – S.C DRAGUIGNAN – EFC FREJUS ST RAPHAEL – HYERES FC – A.S CADIERENNE – EFC SEYNOIS – J.S BEAUSSETANNE – ET.S LORGUES – F.C PUGET – ENTENTE PIVOTTE SERINETTE – J.S MOURILLON – TOULON ELITE FUTSAL

*Prochaine réunion
Mardi 30 Août 2022*

La Référente C. Féminine : Lydie BASTIEN
La Secrétaire : Huguette CARPENTIER